

Plafonds de ressources des ascendants/descendants dans le cadre de la vente de logements aux locataires

- au 1^{er} janvier 2011 -

(Article L .443-11 du CCH complété par les arrêtés des 29-7-1987, 26-07-2007 et 28-12-2010)

Il s'agit des plafonds PLS, soit 130% des plafonds PLUS.

Revenu fiscal de référence 2009 en euros

Catégorie de ménage	Composition du ménage	Paris et communes limitrophes	Ile-de-France (hors Paris et communes limitrophes)	Autres régions
1	Une personne seule	28 747	28 747	24 993
2	2 personnes sans aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages	42 962	42 962	33 375
3	3 personnes ou 1 personne seule avec 1 personne à charge ou jeunes ménages sans personne à charge	56 320	51 645	40 136
4	4 personnes ou 1 personne seule avec 2 personnes à charge	67 243	61 861	48 454
5	5 personnes ou 1 personne seule avec 3 personnes à charge	80 005	73 232	57 000
6	6 personnes ou 1 personne seule avec 4 personnes à charge	90 025	82 407	64 238
Personne supplémentaire	Par personne supplémentaire	10 030	9 182	7 166

Paris et communes limitrophes :

Paris, Aubervilliers, Bagnolet, Boulogne-Billancourt, Charenton-le-Pont, Clichy, Fontenay-sous-Bois, Gentilly, Issy-les-Moulineaux, Ivry-sur-Seine, Joinville-le-Pont, le Kremlin-Bicêtre, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Levallois-Perret, Malakoff, Montreuil, Montrouge, Neuilly-sur-Seine, Nogent-sur-Marne, Pantin, Puteaux, Saint-Cloud, Saint-Denis, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Saint-Ouen, Suresnes, Vanves, Vincennes.